



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 121553

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question de la taxation des transactions financières. Le 14 juin 2011, a été adoptée, à l'initiative des députés socialistes, radicaux, citoyens et divers gauche, et à la quasi-unanimité, une proposition de résolution européenne relative à l'introduction d'une taxe sur les transactions financières en Europe. Cette résolution recommandait notamment au Gouvernement de présenter, de manière conjointe avec ses partenaires européens, au plus tard lors du premier conseil européen de l'automne 2011, une proposition législative visant à introduire une taxe sur les transactions financières. Lors du sommet franco-allemand du mois d'août 2011, il a été annoncé que toutes les modalités d'un projet de taxe sur les transactions financières seraient présentées sous peu. Or force est de constater que cette question connaît très peu d'avancées significatives malgré un contexte de crise qui appelle des réponses fortes et qu'aucune déclinaison dans les textes nationaux n'est encore à l'ordre du jour. Aussi, elle lui demande les suites que le Gouvernement entend réserver à cette question, sa position sur les modalités d'application d'une taxation et sur son calendrier de mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121553

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11733

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)